



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

02 Juin 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 02 Juin 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN 92 N° 2021-023	21.05.2021	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DSDEN 92 n°2021-023 portant composition du conseil départemental de l'éducation
nationale des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
 VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
 VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
 VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
 VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
 VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine du 28 octobre 2020 ;
 VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
 SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2020-009 du 10 novembre 2020 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
 Madame Khady FOFANA
 Madame Pénélope FRAISSINET
 Madame Marie COLAVITA

Suppléants

Madame Yasmine BOUDJENAH
 Monsieur Bernard de CARRERE
 Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
 Madame Xavière MARTIN

Conseil départemental :Titulaires

Madame Nicole GOUETA
 Madame Nathalie LEANDRI
 Madame Aurélie TAQUILLAIN
 Madame Camille BEDIN
 Monsieur Pierre OUZOULIAS

Suppléants

M. André MANCIPOZ
 Monsieur Denis LARGHERO
 Madame Alice LE MOAL
 Madame Isabelle CAULLERY
 M. Patrick JARRY

Conseil régional :Titulaire

Monsieur Arnaud LE CLERE.

Suppléant

Monsieur Jean SPIRI

Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat**Fédération syndicale unitaire :**Titulaires

Madame Laurène THIBAUT
 Madame Élixa RADUCANU
 Madame Geneviève ROYER
 Madame Fabienne ROUVRAIS
 M. Jocelyn BEURIER

Suppléants

Monsieur Julien BEAUSSIER
 Monsieur Matthieu BIERCE
 Monsieur Pascal HOUDU
 Monsieur Eric RACOFIER
 Mme Isabelle GENTY

Force ouvrière FNEC FP :Titulaire

Mme Tamara KNEZEVIC

Suppléant

Monsieur David GOZLAN

CGT Éduc'ation :Titulaire

Monsieur Samuel SERRE

Suppléant

Monsieur Jean GRIMAL

UNSA ÉducationTitulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Monsieur Sylvain DEDIEU

SNALC, SNE, SPLEN-SUPTitulaire

Monsieur Sébastien PORCHER

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SGEN-CFDTTitulaire

Monsieur Erwan DESNOS

Suppléant

Madame Isabelle MENARD

Dix représentants des usagers

- **Sept représentants des parents d'élèves**

Fédération des conseils de parents d'élèvesTitulaires

Monsieur Abdelkrim MESBAHI
 Madame Katalin LHOMME
 Monsieur Aziz IBOURK
 Madame Esther YVARS
 Monsieur Nathan MAMAN

Suppléants

Monsieur Damien HASBROUCQ
 Monsieur Patrice FURE
 Monsieur Loïc MICHEL
 Madame Isabelle BOILOT
 Monsieur Mathieu BAUGE

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement publicTitulaires

Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI
 Monsieur Zaël GRAIGNIC

Suppléants

Madame Sylvie FABRE-BESOMBES
 Madame Isabelle AUBRUN

- **Un représentant des associations complémentaires**

Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

- **Deux personnalités qualifiées désignées**

- par le préfetTitulaire

Madame Maria GARCIA - coordonnatrice du service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés des Hauts-de-Seine (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départementalTitulaire

N

Suppléant

N

A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Monsieur André DAURIEL

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 21 mai 2021

LE PREFET,

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>